

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 142 abrogeant l'arrêté du 23 avril 1935, portant création d'une Commission consultative de défense.

n° 142

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1938

Numéro JO
n° 495 du 28/02/1938

Date du numéro
28 février 1938

VISAS

L Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur. Vil l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 29 mars 1935 portant organisation des conseils de défense aux colonies, promulgué à la colonie par arrêté n° 339, du 23 avril 1935

Vu l'arrêté du 23 avril 1935 portant création d'une Commission consultative de défense : Considérant que les dispositions de cet arrêté font double emploi avec celles du décret du 29 mars 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté du 23 avril 1935, portant création d'une Commission consultative de défense, est abrogé. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

PIERRE-ALYPE.